

Intervention de Didier SARTELET

Vice-président de la Métropole du Grand Nancy

Délégué à l'écologie urbaine, la nature en ville, la forêt, les espaces naturels sensibles, les trames vertes et bleues, Natura 2000, cheminements piétons et relations avec les associations de défense de l'environnement.

Conseil Métropolitain du 05 avril 2019

Communication n°1 :

Chemins métropolitains-Métropole Nature-Transition écologique et solidaire.

Monsieur le Président, chers collègues

Même si, comme en atteste cette présentation, tous les éléments qui contribuent à notre bien-être, notre santé et préserve cet environnement pour les générations futures sont intimement liés, je m'attacherai plus spécialement à l'axe 3 : Jouer la carte de la Métropole Nature.

Les thématiques de la nature en ville, la lutte contre l'étalement urbain, la forêt, la réintroduction de l'arbre dans la ville, la lutte contre les îlots de chaleurs ou de pollution,

Les coteaux jardinés, les jardins productifs, familiaux ou partagés, privés ou collectifs et, plus généralement, l'agriculture dans la ville ou à sa porte, la préservation des sites naturels et de leur biodiversité, sont autant d'éléments complémentaires et intriqués qui nécessitent une prise en charge globale, intégrée et harmonieuse.

Michel Candat nous a présenté les actions déclinées dans ces domaines au niveau du PLUi, avec, pour ambition pour 2050 50% de surface urbanisées, 50% de surfaces végétales.

Je laisse le soin à Anne Sophie Gavriloff d'aborder la thématique de l'agriculture en ville ou péri urbaine, des jardins, des circuits courts.

En matière de biodiversité, nous consacrons beaucoup de temps et d'études pour la protection des réservoirs de biodiversité que sont notamment nos parcs métropolitains. Chacun d'entre eux a une thématique particulière comme le parc des étangs à Saulxures sur le thème de l'eau, avec, dernièrement la mise en place de pontons d'observation des mares, comme, également, sur les coteaux à Ludres; le parc de Brabois sur le thème des paysages, et le parc forestier naturel de Haye sur le thème de la forêt dans la ville. Dans ces deux parcs, les bois d'élagage ou de simple entretien sont utilisés pour construire des fustes ou des structures permanentes ou temporaires. Sur le plateau de Malzéville, site Natura 2000 et ENS, là également des constructions de table, banc et fuste ont été réalisées lors de la dernière campagne de réouverture du site en vue de la préservation de la biodiversité de cette pelouse calcaire.

En ce qui concerne les autres pelouses calcaires de la Métropole, comme à Villers, Houdemont, notamment, des études d'éco pâturage sont en cours pour la préservation de ces pelouses mais aussi des coteaux, en particulier à Ludres.

La nature en ville, c'est aussi la réintroduction des arbres dans la ville avec la nécessité d'étudier, en amont de tout projet de restructuration des axes de circulation notamment, la

faisabilité de cette réintroduction qui peut-être fortement contrariée par l'état occupationnel des sous-sols par les réseaux.

La première mise en œuvre pratique de ces projets est l'aménagement paysager en cours de réalisation sur la voie de contournement de Malzéville avec une progression visuelle arborée du milieu rural au milieu urbain.

Lorsque la voiture a pris son essor dans les années 60 des boulevards ont été élargis en sacrifiant la végétation qui les bordait. Il convient d'étudier ce qui peut être reconstruit.

De même identifier, dans chacune de nos villes, et planter des espaces verts insuffisamment utilisés dans la thématique de la lutte contre les îlots de chaleur et ne remplissant souvent qu'un rôle, déjà utile, il est vrai, de lutte contre l'imperméabilisation des sols, ou de toilettes pour animaux, mais sans plus.

Je ne reviendrai pas sur les trames vertes et bleues identifiées et les zones humides qui occupent une place importante dans le futur PLUi. Ce sont les couloirs écologiques qu'il nous faut préserver ou rétablir en les complétant par d'autres structures parfois telles que les écuoducs ou les passages à hérissons.

C'est aussi toute une formation de notre personnel territorial sur la biodiversité, les chiroptères, les arbres à cavité, la formation de murets de pierres sèches, par exemple.

Enfin, le Métropole soutient toutes les démarches associatives ou privées qui vont dans le sens du nettoyage des sites naturels.

Et pour terminer, je rappelle notre classement en seconde position sur le plan national au concours Métropole Nature sur le thème de la gestion écologique des espaces de nature.